



PROGRAMME DE FORMATION

En présentiel

À distance

METTRE EN PLACE ET GÉRER SON PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les impacts de la réforme de la formation sur la gestion de la formation entreprise
- Mettre en œuvre les dispositifs et le plan de développement des compétences
- Structurer sa démarche de responsable formation en sein de l'entreprise

PARTICIPANTS

- Tout salarié qui a en charge de la gestion d'un service formation ou, plus largement, toute personne amenée à monter une action de formation

PRÉREQUIS

- Aucun

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

- Questionnaire individuel de recensement des besoins
- Formation progressive de mode participatif, cette formation est basée sur le vécu professionnel en s'appuyant de l'analyse de situations réelles
- Les apports théoriques et méthodologiques seront illustrés par de nombreux exercices pratiques et mises en situation
- Échanges basés sur la pratique professionnelle des participants
- Mises en situation sur des cas proposés par les participants, analyse de situation pour permettre l'appropriation des méthodes et des outils
- Support individuel de formation

ÉVALUATION

- Évaluation formative réalisée par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation des acquis

LES PLUS

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
 - Programmes ajustables à vos attentes
 - Accompagnement personnalisé
 - Option démarche qualité :
- SQF – Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.
- Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap, contact référent handicap au 02 43 61 08 47.
 - Une expertise² de nos formateurs : technique et pédagogie active

PROGRAMME DE FORMATION

1. Comprendre l'environnement de la formation continue en lien avec la réforme du 05 septembre 2018

- Les nouveaux enjeux de la formation
- Les acteurs du système français
- Les obligations et les droits des salariés et entreprises

2. Identifier le nouveau cadre juridique de la réforme de la formation

- Fonctionnement et missions de l'institut unique de gouvernance
- « France compétences »
- Les mécanismes budgétaires de la formation
- Le nouveau rôle des OPCO, opérateurs de compétences
- La consultation du CSE, Comité Social Economique
- La confortation de l'entretien professionnel

3. S'approprier les différents dispositifs de formation

- L'évolution du plan de formation vers le plan de développement des compétences
- Le CPF, Compte Personnel de Formation
- Le bilan de compétences
- La VAE, Validation des Acquis par l'Expérience
- Les contrats en alternance
- Les autres dispositifs

4. Mettre en œuvre le plan de formation

- Les étapes de la mise en œuvre
- Les formalisations du plan d'adaptation et des compétences
- Classification des actions de formation
- Le suivi budgétaire

5. Utiliser les outils de gestion de la FCP

- Les outils de recueil des besoins
- Les conventions de formation
- Les fiches d'évaluation
- La recherche des prestataires
- Le suivi qualité des actions de formation